

## L'Université de Montpellier recrute un Chargé de projet (F/H)

**Type de contrat : CDD de droit public de Catégorie A**

**Dates de contrat : à partir de fin avril et pour 12 mois**

**Quotité de travail : 100 %**

**Rémunération mensuelle : de 1850 € à 2045 € brut / de 1490 € à 1645 € net estimé**

**Localisation : Montpellier**

### Une université d'excellence

Université de recherche intensive, leader mondial en écologie, l'Université de Montpellier est un établissement public expérimental qui figure dans le top 200 du classement de Shanghai. Elle couvre plusieurs champs disciplinaires sciences et techniques, droit, économie, environnement, administration, gestion, médecine, pharmacie, activités physiques et sportives, biologie, informatique, sciences de l'éducation, science politique. Elle a obtenu en 2022 la labellisation I-SITE (Initiative Science Innovation Territoires Economie) qui associe 15 partenaires de recherche et d'innovation du territoire. Ce Programme d'Excellence (PEI) porté par l'Université de Montpellier s'articule autour des enjeux "Nourrir, Soigner, Protéger" et s'appuie sur tous les domaines scientifiques de l'Université et de ses partenaires. Elle coordonne le Pôle Universitaire d'Innovation (PUI).



### Une université engagée

En lutte contre toutes les formes de discrimination, l'Université de Montpellier est engagée pour la promotion de la diversité, l'égalité entre femmes et hommes et pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. L'UM place aussi le développement durable au cœur de sa politique et de son savoir-vivre. Une démarche saluée par le palmarès du Times Higher Education qui la place en tête des universités françaises les plus performantes en terme de développement durable.

### Affectation

**Structure de rattachement :** Direction de la Vie des Campus (DVC) – Service Qualité de vie au travail

**Environnement de travail :** La direction vie des campus est composée de cinq services, action sociale et loisirs, art & culture, Handiversité, qualité de vie au travail, vie étudiante, qui dans leurs actions et missions oeuvrent pour améliorer les conditions d'études, de travail et de vie des étudiantes, étudiants et personnels de l'UM.

Parmi eux, le service Qualité de Vie au Travail (QVT) a pour mission de :

- Favoriser la qualité de vie au travail des étudiantes, étudiants et membres du personnel de l'UM
- Participer à la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles
- Contribuer à la promotion de l'égalité femme-homme

Pour cela, le service QVT pilote la mise en œuvre du plan égalité F/H de l'établissement ainsi que le programme d'amélioration de la qualité de vie au travail et de prévention des RPS. Il pilote également plusieurs évènements : la semaine de lutte contre les LGBT+phobies, la semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, Donner des Elles à l'UM...

## Présentation du poste

- **Mission principale :** Au sein du service Qualité de Vie au Travail de la Direction Vie des Campus, et sous la responsabilité hiérarchique de la cheffe de service, le ou la chargé.e de projet construit et développe, en réponse aux problématiques identifiées et dans le cadre des plans d'actions de l'établissement, des projets thématiques. Ces actions d'information et de sensibilisation visent à lutter contre les discriminations, à œuvrer en faveur de l'égalité F/H et à favoriser la qualité de vie au travail. Elles sont à destination de l'ensemble de la communauté universitaire. Il ou elle en assure la planification, la mise en œuvre et le suivi.
- **Activités :**
  1. Gestion de projet :
    - Elaborer la programmation des différentes actions de sensibilisation et d'information autour des missions du service qualité de vie au travail, en lien avec la cheffe du service et l'ensemble de l'équipe du service QVT
    - Mettre en œuvre des outils, formations et actions de sensibilisation favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et la qualité de vie au travail
    - Développer un réseau de partenaires

### 2. Communication

En lien avec la chargée de communication et le graphiste de la Direction Vie des Campus :

- Elaborer le plan de communication
- Produire et mettre à jour des contenus et des supports
- Assurer la diffusion de la communication auprès de la communauté universitaire
- Valoriser les activités et impacts des actions

3. Gestion administrative : Assurer en lien avec l'équipe du service qualité de vie au travail le suivi administratif et financier des actions, leurs évaluations et impacts.

## Profil recherché

### COMPETENCES

#### Savoir

- Connaître les techniques de gestion de projets
- Connaître la réglementation liée à l'égalité Femmes/Hommes, à la lutte contre les discriminations et à la qualité de vie au travail.
- Connaître l'organisation, le fonctionnement et les circuits de décision de l'université.
- Maîtriser les techniques de communication orales et écrites

#### Savoir faire

- Maîtriser le pack office et l'utilisation d'internet
- Savoir planifier et conduire de projet
- Savoir rechercher des informations et exercer une veille documentaire et réglementaire.
- Savoir synthétiser des informations et des données.
- Savoir produire des résultats d'enquête.
- Savoir présenter un document de synthèse.
- Aisance rédactionnelle et orthographique

#### Savoir être

- Capacité à travailler avec des interlocuteurs de différents horizons
- Sens de l'organisation et du travail en équipe, esprit de service
- Etre curieux et autonome
- Savoir prendre des initiatives et prioriser ses objectifs
- Savoir rendre compte

## Pourquoi nous rejoindre ?

Rejoindre l'université de Montpellier, c'est bénéficier de nombreux avantages dans une région qui offre un cadre de vie qualitatif.

Nos avantages:

- > **Dispositifs de développement des compétences** : accès à une grande offre de formation, préparation aux concours internes
  - > **Jusqu'à 56 jours de congés / an** (pour un contrat 12 mois et plus/ temps plein à 38h05)
  - > **Temps de travail aménageable**
  - > **Jusqu'à 2 jours de télétravail / semaine** (selon les modalités de la charte de TT applicable à l'UM)
  - > **Restauration collective**
  - > **Aide et prestations sociales**
  - > **Prise en charge partielle des abonnements au transport de la ville**
  - > **Accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs de l'université**
  - > **Soutien à la parentalité** : club de loisirs pour enfant, partenariat de crèches, jours enfant-malade
- Avantages dépendant de la nature et la durée du contrat, des nécessités de services et des conditions d'éligibilité*

## Modalité de candidature

Dépôt CV et Lettre de Motivation : <https://umemplois.umontpellier.fr/>

Référence de l'offre à rappeler dans votre lettre de motivation : **2024-I0223**

Clôture des candidatures **le 21/04/2024 à 23h59**

**Contacts :**

- organisation du recrutement : [drh-recrut-biats@umontpellier.fr](mailto:drh-recrut-biats@umontpellier.fr) / 04 67 14 99 30
- renseignements sur le poste : [laure.parmontier@umontpellier.fr](mailto:laure.parmontier@umontpellier.fr) / 04 67 14 30 69

### En savoir plus :

#### Caractéristiques du contrat

- ✓ Contrat de droit public avec période d'essai en fonction de la durée du contrat
- ✓ Les congés doivent être pris pendant la durée du contrat de travail  
Pour les contrats d'une durée = ou > 12 mois, au choix :
  - \* soit 36h40 hebdomadaires et 48 jours de congés par an
  - \* soit 38h05 hebdomadaires et 56 jours de congés par an

#### Conditions générales de recrutement dans la fonction publique

- ✓ Jouir de ses droits civiques
- ✓ Compatibilité des mentions portées au bulletin n°2 du casier judiciaire avec l'exercice des fonctions
- ✓ Etre en position régulière au regard du code du service national de l'Etat dont le candidat est ressortissant
- ✓ Pour les personnels de nationalité étrangère, être en position régulière au regard des dispositions relatives aux documents de séjour du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- ✓ Conformément à l'article 49-9 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, les agents qui, dans les six années suivant la rupture conventionnelle, sont recrutés en tant qu'agent public pour occuper un emploi au sein de la fonction publique de l'Etat, sont tenus de rembourser à l'Etat, au plus tard dans les deux ans qui suivent leur recrutement, les sommes perçues au titre de l'indemnité spécifique de la rupture conventionnelle octroyées dans le cadre d'un précédent emploi dans la fonction publique.